

# PAE- FPS : FORMATEURS DE PREMIERS SECOURS



## PRÉ REQUIS

Etre titulaire de certificat de compétence « Premiers Secours en équipe niveau 1 et 2 »  
Etre titulaire de la formation PIC-F

## DURÉE

42 heures réparties sur 6 journées

## NOMBRE DE PARTICIPANTS

5 à 10 personnes max par groupe

## METHODES PÉDAGOGIQUES

- Référence réglementaire : Arrêté du 15 Juin 2024 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile
- Enseignement réalisé conformément aux référentiels de l'ANPS
- Une salle dégagée permettant le déploiement des matériels pédagogiques spécifiques à la réalisation des exercices

## VALIDATION

- Évaluation continue durant le stage
- Délivrance d'une attestation de compétences de formateur aux premiers secours

## PUBLIC VISE

Cet enseignement s'adresse à toute personne qui souhaite avoir une activité de formation professionnelle bénévole ou volontaire au sein d'un organisme public ou d'une association agréée de sécurité civile

## LE PROGRAMME

La PAE FPS se compose de 16 parties permettant à chaque apprenant d'acquérir différentes compétences dont certaines listées ci-dessous :

- Evaluer le niveau de connaissances acquises et celles restant à acquérir
- Apporter les connaissances structurées
- Organiser l'apprentissage des apprenants
- Placer les apprenants dans une situation proche de la réalité
- S'auto évaluer dans son rôle de formateur
- Etablir une communication dans le cadre de sa formation
- Gérer la mise en place d'une formation
- Adapter sa posture, en maîtrisant le contexte juridique ainsi que les règles établies
- Placer l'apprenant dans une situation de travail de groupe
- Synthèse et évaluation

## OBJECTIFS

- Arrêté du 15 Juin 2024 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours ».
- Acquérir des capacités nécessaires pour amener un groupe d'apprenants à l'objectif fixé à partir d'un référentiel interne de formation et d'un référentiel interne de certification et en utilisant des ressources pédagogiques personnelles et externes
- Contextualiser des compétences de formateur, acquises ou en cours d'acquisition, au domaine particulier de l'enseignement aux premiers secours.

UDPS 95 - 2 rue Bernard Palissy 95280 JOUY LE MOUTIER

Affiliée à l'ANPS (Association Nationale de Premiers Secours)

Tél. : 01 30 75 25 73 – Email : [contact@udps95.fr](mailto:contact@udps95.fr) - Site internet : <http://udps95.fr>

Association de loi de 1901 – Déclaration d'activité : 11 95 05798 95 – Siret : 414 676 122 00024

